

Séance du Conseil municipal du 02 juin 2016 Compte-rendu

L'an deux mille seize
le 02 Juin à 19 heures
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-LEON
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 19/05/2016

Etaient présents : N.DUBOS –M.F. QUESADA –JB. NIOTOU – N. TARBES
S. ITEY– E. MILLET - T. PETIT – O. CADASSOU –

Absents excusés : A. TEXIER

Secrétaire de séance : N. DUBOS

1 – Validation compte-rendu

Validation du compte-rendu du précédent Conseil municipal : Après lecture, M. le Maire demande aux conseillers d'approuver le compte-rendu du 14 Avril 2016 Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité sans remarques.

2 – Personnel Communal

- modalités de remplacement secrétaire de mairie

M. le Maire revient sur le remplacement de la secrétaire Aude PICAREL pour la période du 26 avril au 28 mai 2016.

Madame Vanessa BLAIN de KEPPEL a été recrutée pour ladite période en tant qu'agent administratif contractuel.

- modalités contrat de reconduction agent technique

Le contrat de Sébastien DELAPORTE agent technique actuellement en contrat aidé sera échu le 16 octobre 2016.

Les besoins au niveau de la commune de la présence de deux agents techniques sont avérés.

M. le maire propose au Conseil municipal de reconduire le contrat de Sébastien DELAPORTE à compter du 17 octobre en tant qu'agent contractuel sur une durée de 16/35^{ème} soit 2 jours, répartis les lundi et mardi.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

3 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – délibération au projet

La commune de Saint-Léon s'oppose à la proposition du Préfet concernant le schéma de coopération intercommunale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DONNE un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'arrêté par M. le Préfet en date du 29 mars 2016.

– PROPOSE l'amendement suivant :

- Fusion des Communautés de Communes du Créonnais, des Portes de l'Entre deux Mers et de 7 communes de la CdC du Vallon de l'Artolie (Capian, Cardan, Langoiran, Le Tourne, Paillet, Tabanac, Villenave de Rions).

Les communes de Lestiac sur Garonne et Rions rejoignent la fusion de la Communauté de Communes de Podensac et de la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne conformément à leur souhait et à l'Article 5 de l'Arrêté préfectoral du 30/03/2016 reprenant l'Amendement adopté en CDCI du 07-03-2016.

4- City stade : Point sur le démarrage des travaux et plateforme complémentaire :

Monsieur le Maire explique que la plateforme principale est terminée.

Un avenant au marché est prévu concernant la plateforme supplémentaire pouvant accueillir des modules de loisirs complémentaires.

5- Validation du dossier FDAEC

Mr le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental.

La réunion cantonale du 24 Mars 2016, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **10470€**.

Monsieur le Maire rappelle que l'autofinancement du maître d'ouvrage ne peut être inférieur à 20 % du coût HT de l'opération.

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de ce fonds de la manière suivante:

- Matériel électrique forain : 4400€
- Mobilier urbain : 5000€
- Mobilier mairie : 5000€

Le montant des travaux est estimé à la somme de 14400 € TTC soit 12 000 € HT.

D'assurer le financement T.T.C. complémentaire par autofinancement de 3930 €.

6- Point budgétaire

- Compte caisse 79 000€
- Aménagement de bourg soldé (en attente de l'attestation du sodle auprès de la caisse d'épargne)
- Dépenses : *charges générales 27% du budget *Charges de personnel 34%

7- Questions diverses

- La **signalétique** sera posée semaine 25, Bernard NIOTOU est en charge du suivi.
-

- **Fête de la bière :**

*Apéritif de bienvenue prévu vendredi 3 juin au soir au Lac d'Espiet.

*150 personnes sont attendues samedi midi à l'occasion des Saint-Léonides.

*Visite guidée de l'Abbaye de la Sauve par Madame SUDRET, conférencière, son coût est de 150€.

L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 21h00

**Validation du compte rendu par le Conseil Municipal :
Pour signature :**

MILLET Eric	TARBES Nicolas	QUESADA Marie France	DUBOS Nadine
ITEY Stéphane	TEXIER Amandine	PETIT Tamara	NIOTOU Jean Bernard
NOUGARO Jérôme		CADASSOU Odile	